

St Mart'Infos



Semestriel n° 13
Juin 2014

Le mot du maire...

Mesdames, Messieurs, Castelmartinoises, Castelmartinois,

Je remercie vivement la population de St Martin le Châtel de nous avoir fait confiance au premier tour des élections municipales.

Depuis fin mars, j'ai succédé à Dominique Liebaud qui n'a pas désiré poursuivre l'aventure et je le remercie chaleureusement pour son implication les six années passées en tant que maire, sans oublier tous les membres de l'ancienne équipe pour leur dévouement et leur travail au sein du conseil municipal.

Je tiens enfin à saluer la nouvelle assemblée, ce conseil municipal en partie renouvelé. Merci à mes colistières et colistiers qui ont choisi de consacrer une partie de leur temps pour que vive notre commune. Notre but : servir les habitants de St Martin. Je forme le vœu que rien ne nous fasse oublier le sens de notre travail commun. D'ores et déjà, je vois la volonté, la convivialité et le dynamisme de tous.

Personnellement, j'ai intégré l'équipe municipale pour la première fois en 1989 en temps que conseiller, poste que j'ai occupé pendant deux mandats consécutifs. Puis pour des raisons d'ordre familial, je me suis désengagé de la vie municipale en 2001 pour la réintégrer en 2008 au poste de 2^{ème} adjoint chargé plus particulièrement de la voirie, de l'environnement, de la sécurité ...

J'habite St Martin depuis 1986. Je suis marié et père de famille de 2 enfants nés en 1986 et 1989. Je réside au 40 Impasse des glycines (hameau de la Chapelle) depuis une vingtaine d'années. Je pratique la musique au sein de l'Union Musicale de Montrevel que je préside.

Je compte sur vous pour continuer à faire vivre votre village que ce soit au niveau associatif, des pompiers, du respect de chacun.

Si vous désirez me rencontrer, n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Bien à vous.



Jean-Luc JACQUET

Les écoliers ont voté aussi...

Jeudi 27 mars 2014, Esther, la secrétaire de Mairie a bien voulu tenir le bureau de vote, les élèves de CP – CE1, munis de leur carte d'électeur ont pu voter.

Ils ont participé avec sérieux à ce moment puisqu'ils votaient comme les «grands».

Peut-être, parmi eux, un futur maire pour Saint Martin le Châtel ?



Nous remercions la municipalité d'avoir mis à disposition le matériel électoral et la secrétaire de mairie de nous avoir accordé un peu de son temps.

La Directrice de l'école



**L'enrobé vient tout juste d'être réalisé,
l'aménagement paysager suivra.**

Le cheminement piéton

Le cheminement piéton, d'une distance d'environ 400 mètres, part de la route de Curtafond jusqu'à la route de Saint Didier, le long de la route de Polliat.

Ce projet, qui a démarré en 2012, à l'initiative de certains riverains et du précédent conseil municipal, visait à sécuriser un axe routier très fréquenté avec souvent une vitesse excessive.

Après une première estimation émanant d'un cabinet privé pour un montant d'environ 130 000 €, ce sont finalement les services de la communauté de communes qui ont été choisis (hormis pour l'enrobé qui sera réalisé par une entreprise extérieure), l'estimation du coût total des travaux étant d'environ 90 000 € pour des prestations similaires à celles proposées par le cabinet privé.

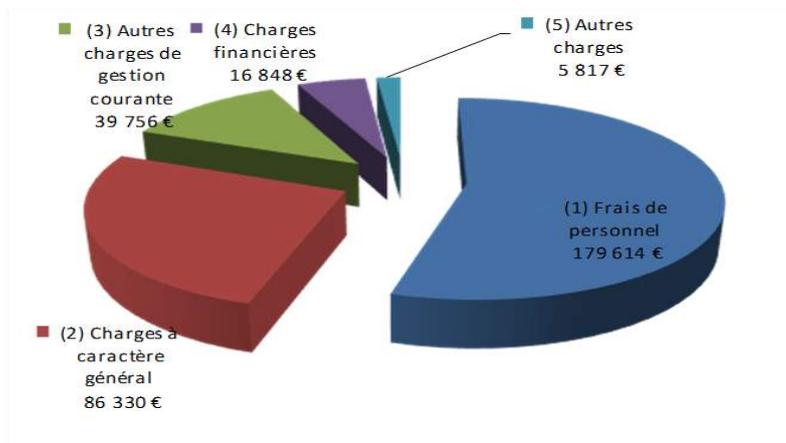
Ce projet est budgété avec une partie des dotations communautaires voirie 2012, 2013 et 2014, si bien que sa réalisation ne nécessitera aucun emprunt.

Quelques chiffres...

BUDGET FONCTIONNEMENT 2013

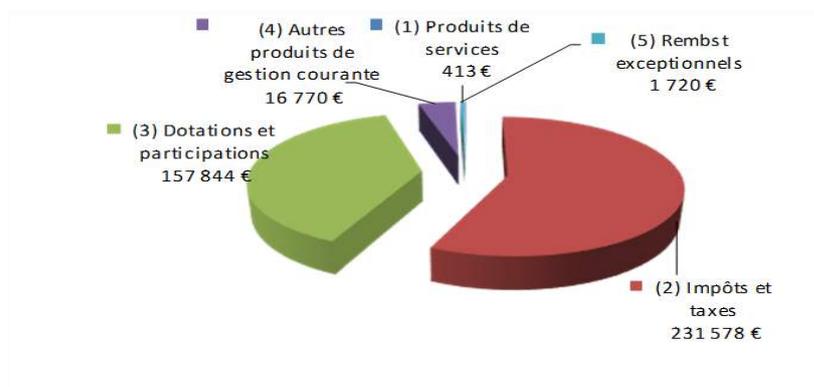
Dépenses : 328364,59 Euros

| | | |
|-----|---|-----------|
| (1) | Frais de personnel | 179 614 € |
| (2) | Eau, téléphone, entretien de bâtiments, cérémonies, voirie et diverses petites fournitures | 86 330 € |
| (3) | Indemnités des élus, subventions aux associations, contribution au syndicat de la Reyssoze | 39 756 € |
| (4) | Intérêts des emprunts | 16 848 € |
| (5) | Fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (compensation taxe professionnelle) | 5 817 € |



Recettes : 408324,54 Euros

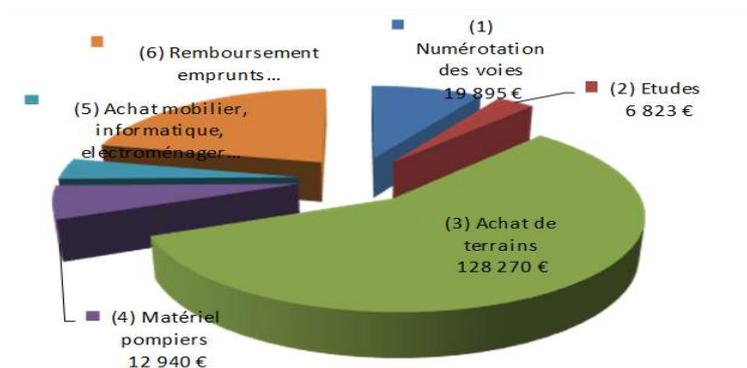
| | | |
|-----|---|-----------|
| (1) | Redevance d'occupation du domaine public (concessions) | 231 578 € |
| (2) | Impôts locaux, droits de mutations | 231 578 € |
| (3) | Dotations de l'état, dotation de solidarité de la communauté de communes, fond départemental de la taxe professionnelle | 157 844 € |
| (4) | Revenus des locations (salle des fêtes et logements communaux) | 16 770 € |
| (5) | Remboursements exceptionnels | 1 720 € |



BUDGET D'INVESTISSEMENT 2013

Dépenses : 224757,41 Euros

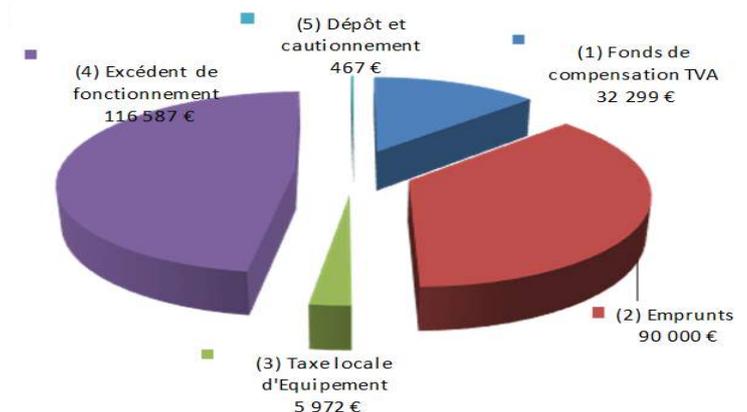
| | | |
|-----|--|-----------|
| (1) | Numérotation des voies | 19 895 € |
| (2) | Reprise des concessions en état d'abandon, accessibilité de la salle des fêtes, cheminement piéton | 6 823 € |
| (3) | Achat de terrains : Diot + Le grand pré | 128 270 € |
| (4) | Matériel pompiers | 12 940 € |
| (5) | Matériel atelier, équipé informatique, mobilier mairie et cimetière, électroménager | 8 241 € |
| (6) | Remboursement emprunts | 48 589 € |



BUDGET D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Recettes : 245324,57 Euros

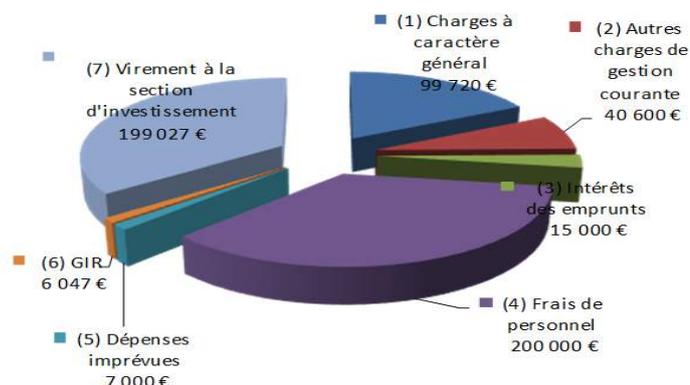
| | | |
|-----|----------------------------|-----------|
| (1) | Fonds de compensation TVA | 32 299 € |
| (2) | Emprunts | 90 000 € |
| (3) | Taxe locale d'Equipement | 5 972 € |
| (4) | Excédent de fonctionnement | 116 587 € |
| (5) | Dépôt et cautionnement | 467 € |



BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2014

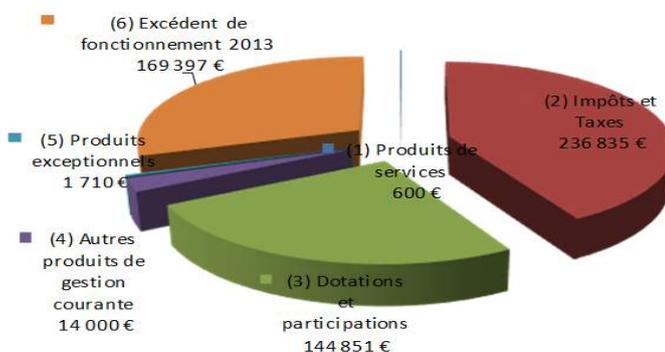
Dépenses : 567 393.63 euros

| | |
|---|-----------|
| (1) Eau, téléphone, carburant, entretien de bâtiments, cérémonies, voirie et diverses petites fournitures | 99 720 € |
| (2) Indemnités des élus, subventions aux associations, contribution au syndicat de la Reyssouze | 40 600 € |
| (3) Intérêts des emprunts | 15 000 € |
| (4) Frais de personnel | 200 000 € |
| (5) Dépenses imprévues | 7 000 € |
| (6) Dotation reversée aux autres collectivités locales | 6 047 € |
| (7) Virement à la section d'investissement | 199 027 € |



Recettes : 567 393.63

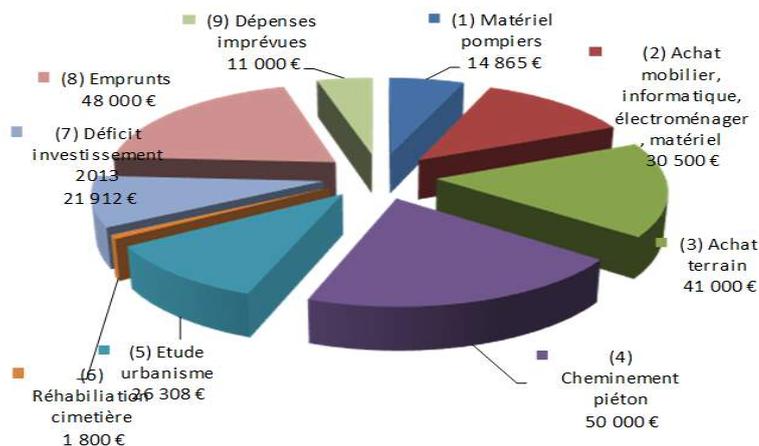
| | |
|---|-----------|
| (1) Redevance d'occupation du domaine, concessions cimetière | 600 € |
| (2) Impôts locaux, droits de mutations | 236 835 € |
| (3) Dotation de l'état, dotation de solidarité de la Communauté de communes, fonds départemental de la taxe professionnelle | 144 851 € |
| (4) Revenus des locations (salle des fêtes et logements communaux) | 14 000 € |
| (5) Dotation recensement | 1 710 € |
| (6) Excédent de fonctionnement 2013 | 169 397 € |



BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT 2014

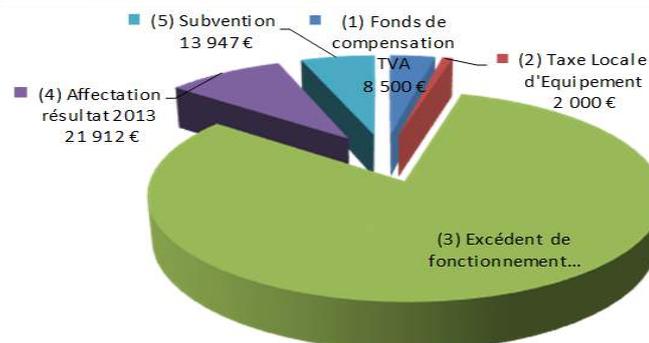
Dépenses : 245 385.24 euros

| | |
|--|----------|
| (1) Matériel pompiers | 14 865 € |
| (2) Achat mobilier, informatique, électroménager, matériel : école, mairie, cantine, salle du club (aérotherme), atelier | 30 500 € |
| (3) Annuités Etablissement Public Foncier de l'Ain, autre achat terrain | 41 000 € |
| (4) Cheminement piéton | 50 000 € |
| (5) Etude urbanisme | 26 308 € |
| (6) Réhabilitation cimetière | 1 800 € |
| (7) Déficit investissement 2013 | 21 912 € |
| (8) Emprunts | 48 000 € |
| (9) Dépenses imprévues | 11 000 € |



Recettes : 245 385.24 euros

| | |
|--|-----------|
| (1) Fonds de compensation TVA | 8 500 € |
| (2) Taxe Locale d'Equipeement | 2 000 € |
| (3) Excédent de fonctionnement | 199 027 € |
| (4) Affectation résultat 2013 | 21 912 € |
| (5) Subvention du Conseil Général pour les travaux du cheminement piéton | 13 947 € |



Contrat Educatif Local (CEL)

Bibliothèque

Encadrés par les amis du livre, 6 enfants de GS et CP ont réalisé un dépliant qui raconte l'histoire de « Croquetout le loup ». Le livre leur a été offert par la bibliothèque à la fin de l'activité.



3 D

Aidés par les bénévoles du comité des fêtes et de Coline, 10 enfants ont réalisé des cartes en 3D tout en couleurs et paillettes pour les fêtes de fin d'année.

Nettoyage de printemps

Un grand merci aux enfants de notre village. Encadrés par le sou des écoles, le samedi 29 mars, ils ont ramassé divers débris aux bords des routes, laissés par des personnes peu concernées par notre campagne.



Pompiers

Succès assuré pour la matinée des pompiers. 12 enfants ont appris les premiers gestes de secours, les principes d'un lot de sauvetage et surtout à utiliser la lance à incendie. Une vraie joie pour les enfants.

Chasseurs

Après une agréable visite à la ferme « Le gibier de Chazel » de Mr Didier CURT à Marsonnas, 10 enfants d'un enthousiasme mal maîtrisé ont pu découvrir les chemins des bois de St Martin.



Contrat Educatif Local (CEL)

Tir à l'arc

Durant les vacances de Pâques, dirigé par Jean-François membre des Archers Bressans, le tir à l'arc a été très apprécié par 6 enfants de CM1 ET CM2.



Les échasses

Les échasses ! Pas facile la première heure mais les enfants s'adaptent très vite à la hauteur et à toutes situations. Après 5 matinées ils ont pu gambader dans l'herbe de St Martin..., impressionnant !!!!

VTT

Samedi 17 mai, départ sous le soleil, pour les 14 enfants qui se sont inscrits pour le CEL du sou des écoles. Encadrés par les papas bénévoles du sou, ils ont parcouru environ 15 km sur les routes de notre belle campagne



Tennis de table

Très appréciée des enfants, Corinne Curt de « Bresse Tennis de Table » a initié 8 enfants au tennis de table.

Donneurs de sang

Mercredi 04 décembre, 15 enfants de la maternelle ont confectionné des saucissons au chocolat, boules de Noël en déco-patch, porte-photos sapin ou étoiles en peinture et des cartes de Noël.

Nous vous remercions de nous avoir confié vos enfants pour cet atelier bricolage, c'est à votre tour de nous rendre visite lors d'une prochaine collecte sur la commune (Les dates sont sur le calendrier des fêtes).



Présentation de Matthieu REVOL, nouveau Chef de corps des Sapeurs Pompiers

Je me présente, Matthieu REVOL, 30 ans, originaire de l'Abergement Clémencia. Je suis marié et père de deux enfants en bas âge. Je suis responsable horticole dans une entreprise de production florale et légumière. Cependant, depuis mon plus jeune âge, je voulais suivre les traces de mon père en devenant sapeur pompier bénévole.

C'est en février 2002 que je me suis engagé au CPINI (centre de première intervention non intégrée) de l'Abergement Clémencia. Parallèlement, j'ai commencé en janvier 2009 un double engagement au CIS (centre d'incendie et de secours de CHATILLON SUR CHALARONNE) afin de poursuivre une formation plus approfondie.

Suite à mon déménagement en janvier 2011, j'ai arrêté mon activité à l'Abergement Clémencia. Je continue au CIS de CHATILLON SUR CHALARONNE puisque mon activité professionnelle se situe à proximité de la caserne. Je suis Caporal Chef depuis 2009.

En arrivant à Saint Martin le Châtel, je ne pouvais que me mettre au service du CPINI afin de lui faire bénéficier de mon expérience et je me suis donc engagé en juin 2013.

Depuis le 1er mars 2014, j'ai succédé, en tant que Chef de corps, à l'Adjudant **Gilles GUERRY** qui reste cependant sapeur pompier.



Le Caporal Chef Charles PONSARD, Adjoint au chef de corps, a pris une retraite bien méritée après 29 ans de bons services rendus à la population, le 2nde classe Josian SIMON lui ayant succédé.

Le CPINI compte 14 personnes actives, hommes et femmes de tout âge et de toute profession, deux recrues féminines, Isabelle SAVOIE et Valérie GUILLEMIN étant arrivées en 2013.

Les sapeurs pompiers recrutent toujours. La formation de base a changé : elle doit être réalisée en trois ans maximum suivant la période d'engagement. Elle comprend un module d'intégration en caserne de huit heures, un stage prompt secours de cinq jours, un stage protection des biens et de l'environnement de trois jours, ainsi qu'un stage de protection contre l'incendie de deux jours. Un recyclage des acquis de formation s'effectue en général le premier dimanche de chaque mois.

Enfin, depuis 2013, le déclenchement des interventions est assuré par le biais de bips (et non plus par la sirène). Cet investissement, ainsi que les fournitures utiles à l'activité opérationnelle du CPINI, ont été supportés par le budget communal. Je remercie la commune de l'effort financier consenti à cet effet.

N'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement ou à vous adresser directement à la mairie du village.
(04 74 30 41 22)



Du nouveau à la bibliothèque

Le projet d'informatisation des Bibliothèques du Canton, en discussion depuis plusieurs années, s'est concrétisé en 2013. Il a été décidé d'informatiser les 12 bibliothèques municipales gérées par des Associations et d'arriver à créer un réseau avec la Médiathèque intercommunale. La subvention versée par la Communauté de Communes (1,83 €/habitant) n'a pas été versée en 2013, elle a été affectée au financement du projet. La Commune a compensé pour moitié.

Un logiciel commun (Aloes fourni par la Société Opsys Archimed) a été retenu par le Bureau du Conseil Communautaire. La fourniture du matériel (ordinateur, imprimante, douchette) ainsi qu'Internet restent à la charge de la Commune.

Début janvier, le logiciel a été mis en place à la bibliothèque. Deux jours de formation pour deux bénévoles (Françoise Giraudet – Josette Jenton) de chaque bibliothèque ont été programmés en février pour maîtriser le programme.

Tous les ouvrages possédés par la bibliothèque seront intégrés dans le logiciel et munis d'un code barre. Cette étape assez longue ainsi que l'entrée de différents paramètres va s'échelonner tout au long de l'année 2014.

D'autre part, chaque lecteur pourra réserver les livres au moyen d'une « carte lecteur ». Les bénévoles mettront tout en œuvre pour que la Bibliothèque puisse fonctionner « informatiquement » **au 1^{er} janvier 2015**.

La Bibliothèque possède un choix important d'ouvrages et a, avec Internet, la possibilité d'effectuer des réservations auprès de la Bibliothèque de Prêts.

Si vous disposez d'un peu de temps, l'équipe des bénévoles serait heureuse de vous accueillir.

Vous serez les bienvenus.

Les Coprésidentes.

Jocelyne VERNOUX – Josette JENTON

La chasse aux oeufs

Depuis maintenant une dizaine d'années, la Communauté de communes de Montrevel en Bresse, en collaboration avec l'Office de tourisme cantonal et le Comité des fêtes de Saint Martin le Châtel organise une chasse aux œufs gratuite sur le sentier de Fenille à Saint Martin le Châtel.

Cette année encore, une semaine avant Pâques, 220 enfants âgés de 2 à 9 ans, accompagnés de leur famille, sont partis à la recherche des traditionnels œufs en chocolat cachés par des bénévoles tout au long du parcours.

Des panneaux pédagogiques disposés tout au long des deux kilomètres de sentier permettent aux petits comme au plus grands de répondre à quelques questions sur l'agriculture d'hier et d'aujourd'hui.



Au retour, sur l'exploitation de la famille BROYER, le tirage au sort de cinq questionnaires a permis à des enfants chanceux de gagner des poules en chocolat. Clément POMMIER et Jules SIMONIN, tous deux domiciliés sur la commune, ont fait partie des heureux gagnants.

Cette matinée conviviale et festive attire toujours autant les habitants du canton. Il est pourtant dommage de constater que l'incivilité est inlassablement au rendez vous : des emballages d'œufs en chocolat étant jetés à terre par des gourmands !

Lutte contre l'ambroisie

L'ambroisie est une plante sauvage, non cultivée, qui prolifère en particulier dans la région Rhône-Alpes. Son pollen est très allergisant, principalement au mois d'août. Il est donc impératif de l'éradiquer au plus tôt. Des référents ont donc été désignés dans les communes et les intercommunalités.



Au niveau local, leurs principales missions sont de :

* Procéder au plus tôt au repérage des plants d'ambroisie et de gérer les signalements arrivés en mairie.

* Solliciter les propriétaires de parcelles infestées sur les techniques de lutte et de veiller à la destruction des plants d'ambroisie.

Le référent ambroisie sur Saint Martin est Yannick PILLON (tel 04.74.25.73.36 ou à la mairie).

Les brèves...

Quelques rappels des règles indispensables pour tous

Les plantations

Les distances de plantation sont, par rapport à la limite séparative de deux propriétés ou par rapport à la voie publique (extrait de l'article 671 du code civil) :

- De 2 m pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres
- De 0.50 m pour les autres plantations (arbustes, haies).

Nous vous rappelons en outre qu'il est impératif de tailler vos haies et vos abords afin de donner une meilleure visibilité aux automobilistes et conserver une belle apparence à notre village.

Vitesse

Nous remercions les automobilistes traversant le village de Saint Martin le Châtel de bien vouloir respecter les limitations de vitesse en agglomération. Ils penseront ainsi à nos enfants.

Les animaux

Qu'ils soient de garde ou de compagnie, gardiens ou de chasse, les chiens ne doivent pas divaguer, ni sortir des propriétés au passage des véhicules, cyclistes ou piétons.

Nous vous rappelons que nous avons signé une convention avec la SPA qui est autorisée à récupérer les animaux dont les propriétaires ne se sont pas manifestés pour les déposer en fourrière.

Le bruit (arrêté préfectoral du 12 septembre 2008)

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les règles encadrant les nuisances sonores. A cette fin, nous vous rappelons donc les horaires pendant lesquels vous pouvez réaliser vos travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse....)

- ◆ Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- ◆ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ◆ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

L'évacuation des ordures ménagères et autres détritiques

Nous déplorons l'entassement de sacs poubelles et autres détritiques sur les bords des routes ou à proximité des points d'apport volontaire.

Pour garantir la propreté dans notre commune, nous rappelons que:

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue tous les jeudis matin (sauf jeudis fériés).

Des bennes pour le tri sélectif se situent vers la salle des fêtes et Curlin.

Les déchetteries sont également à disposition des habitants :

Polliat : Lundi, mercredi, samedi de 8h à 12h et 13h30 à 18h (été 19h). Vendredi de 13h30 à 18h (été 19h)

Etrez : Lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et 14h à 17h30 (horaires d'été d'avril à septembre).

Mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h.

A vos baskets pour le challenge saint-martinois....



Cette année, les participants de Saint-Martin au 5km de la « Foulée de la Vogue » pourront s'inscrire par équipe de trois coureurs pour tenter de remporter le « CHALLENGE SAINT-MARTINOIS ».

Les 3 participants devront appartenir soit au même quartier, à la même rue, à la même association ou à la même famille (pour ce dernier cas, au minimum deux des trois inscrits seront domiciliés sur Saint-Martin).

Le classement par équipe se fera en fonction de la moyenne des places obtenues par les trois coureurs de l'équipe.

Les participants par équipe seront également classés en individuel.

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an sera obligatoire pour valider l'inscription.

A vos agendas...

| | | | |
|------------------|----------|----------|---|
| JUILLET | Dimanche | 13 | Concours de pêche SPORT PECHE01 Plan d'eau de Montrevel |
| AOUT | Samedi | 02 | Fête patronale : Course pédestre – Feu d'artifice - Bal |
| | Dimanche | 03 | Repas Grenouilles – Animations gonflables Concours de pétanque |
| | Vendredi | 22 | Assemblée Générale Société de Chasse à Curtafond |
| SEPTEMBRE | Vendredi | 12 | Tournoi de foot vétérans à Curtafond |
| | Vendredi | 12 | Assemblée Générale du Sou des Ecoles |
| | Samedi | 13 | Tournoi de foot jeunes à Curtafond |
| | week-end | 12-13-14 | Enduro carpe des Carpistes de l'espoir Lac des Orcières à Foissiat |
| | Samedi | 13 | Concours de Belote du fleurissement |
| | Jeudi | 18 | Assemblée Générale des Retraités |
| | Samedi | 20 | Repas CCAS |
| OCTOBRE | Jeudi | 25 | Don du Sang 16h – 19h |
| | Vendredi | 26 | Coinche des retraités |
| | Dimanche | 25 | Concert Gospel à l'église de St Martin |
| NOVEMBRE | Samedi | 01 | Soirée du Sou des Ecoles |
| | Samedi | 08 | Concours de Belote en matinée des Pompiers (à la vache) |
| | Samedi | 08 | Boudin et civier du fleurissement |
| | Dimanche | 16 | Banquet des Chasseurs à St Martin le Châtel |
| | Samedi | 22 | Repas Tartiflette du Club des Jeunes |
| | Samedi | 29 | Repas moules frites du foot à St Didier |
| DECEMBRE | Samedi | 06 | Illuminations et marché de Noël du Comité des Fêtes |
| | Samedi | 13 | Vente de boudin des Chasseurs à St Martin le Châtel et Curtafond |
| | Vendredi | 19 | Noël des Anciens |

Bulletin rédigé par la commune de Saint Martin le Châtel
Comité de rédaction : Jean Luc Jacquet, Eric Almodovar, Nadège Berthaud,
Sandrine Dubois, Catherine Duc et Stéphane Mazuyer
Mairie : 52 route de Bourg – 01310 Saint Martin le Châtel
Téléphone : 04 74 30 41 22 – Fax : 04 74 25 70 39
Email : mairiestmartinlechatel@wanadoo.fr



Photo DESCOURS

St Martin le Chatel 8 Mars 2014